

Le 15 juin 2015

## **Ethique dans la vie publique et corruption**

### **EXPOSE DE MOTIFS**

Fondamentalement il n'y a aucune raison objective pour que les responsables politiques soient, par nature, moins honnêtes que les autres citoyens. En revanche, le système économique les expose plus que d'autres aux tentations, comme cela est démontré ci-dessous. Par conséquent, si l'on veut moraliser la vie publique, il faut identifier toutes les causes qui ont conduit aux dérives et aux scandales actuels, **et traiter toutes ces causes ensemble.**

Essayons d'énumérer les trois plus criantes, sachant qu'elles interagissent les unes avec les autres :

- **LA CORRUPTION.** Partout dans le monde, celle-ci se développe. Dans ce domaine, la France est très mal classée sur la planète selon le classement de l'ONG Transparency International. Qu'on en jure :

- 23<sup>ème</sup> place en 2008,
- 25<sup>ème</sup> place en 2011,
- 26<sup>ème</sup> place en 2014 !

Manifestement, les politiques (majorité comme opposition) ne font pas ce qu'il faut. **Depuis Pierre BEREGOVY, aucun Président ni aucun Premier ministre n'a officiellement « déclaré la guerre à la corruption ».**

- **LE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ELECTORALES.** Depuis l'antiquité, la politique et l'argent ont entretenu des rapports malsains. Aujourd'hui, nous sommes devant un dilemme. Les recettes publiques permettant de financer les campagnes électorales sont limitées.

Les dépenses ne le sont pas, et tout est fait pour qu'elles augmentent. Soit il faut financer davantage ces campagnes, soit il faut plafonner les dépenses.

Tant que l'ambiguïté persistera, il y aura des dérives. (Exemple des micro partis du PS et de l'UMP (LES REPUBLICAINS), ou encore des nombreuses affaires qui empoisonnent la vie publique et contribuent au rejet de la classe politique.

- **L'INCOHERENCE ENTRE LES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE ET CEUX DU LIBERALISME.** Un des principes fondamentaux de la république, figurant dans le préambule de notre constitution dispose que «*Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés contributives*». (article 13 de la déclaration des droits de l'Homme)

Malheureusement, un autre principe lié au libéralisme, bat en brèche le précédent : il s'agit de la libre circulation des personnes, des capitaux et des biens. Ce deuxième principe (qui n'a jamais été encadré ou régulé à minima), a acquis la même valeur que la déclaration des droits de l'Homme. Ce principe entraîne deux conséquences :

- **Il permet légalement à tout citoyen de s'affranchir de l'article 13 de la déclaration des droits de l'Homme, en s'exonérant de l'impôt, via la délocalisation fiscale.**

C'est aussi grâce à ce principe que les multinationales fixent elles-mêmes le montant et le lieu de l'impôt sur les sociétés qu'elles veulent bien payer, via la technique des prix de transferts intra groupes. Pour cela, elles dirigent leurs bénéfices sur les paradis fiscaux. En France, les multinationales payent 9% d'IS, contre 32% pour les PME.

- **Par ailleurs, c'est à cause de ce principe de liberté que la réalité du pouvoir a été transférée au secteur économique et financier.**

Aujourd'hui, tout citoyen ou toute entreprise mécontente par une décision politique a le choix de partir, quelles qu'en soient les conséquences financières et sociales. Cela permet un formidable chantage (à la fermeture d'usines par exemple) auquel les politiques ne résistent jamais. L'évasion fiscale décrite ci-dessus, la corruption, la faiblesse des Hommes, et la nécessité de financer les campagnes électorales font le reste. **On aboutit à l'abus d'influence des lobbies.**

**La conséquence de ce qui précède nous a cyniquement été donnée par le Figaro Magazine du 1<sup>er</sup> mars 2013, qui titrait : « ces réseaux qui ont pris le pouvoir ». En clair, l'influence du secteur économique et financier est devenue abusive.**

Tant que cette situation perdurera, les populations en situation de pauvreté n'auront aucune chance de s'en sortir. Pire, elles se développeront.

Le redressement implique traiter toutes les causes en même temps, pour obtenir une cohérence d'ensemble. Si elles sont traitées séparément, et à doses homéopathiques (comme vont le demander les lobbies), les Parlements laisseront toujours des brèches béantes dans le dispositif, et l'échec sera au bout du chemin. Les peuples seront encore plus exaspérés.

### QUATRE PISTES D' ACTIONS CONCRETES

Il aurait fallu au même moment, en France, dans les 28 pays et en Europe :

1. **déclarer la guerre à la corruption (dans le public et dans le privé)**
2. **déclarer la guerre à l'évasion fiscale,**
3. **encadrer le lobbying**
  - en instaurant la traçabilité de la décision publique, pour mettre un terme aux abus d'influence (encore dénommée : « empreinte législative »).
  - en instaurant des règles déontologiques s'imposant aux politiques.
4. **Enfin, instaurer des procédures renouvelées dans le travail parlementaire qui a dérivé.**

#### 1- DECLARER LA GUERRE A LA CORRUPTION.

La liste (non exhaustive) des principaux griefs faits à la France dans ce domaine depuis plusieurs années est la suivante :

1. Quelques affaires de corruption à l'audience mondiale marquées par un n<sup>ième</sup> usage abusif du « secret défense » (Karachi...)
2. Dix ans après la ratification de la convention OCDE, la justice française n'a conduit à son terme presque aucune des procédures engagées pour corruption d'agent public étranger, ni prononcé de condamnations, à l'exception d'un dossier de faible importance.
3. Projet de suppression du juge d'instruction,

4. Interventions du Pouvoir politique auprès des Procureurs en charge de dossiers sensibles.
5. Florilèges de lois incomplètes ou non appliquées,
6. Nombreux écarts entre les annonces et les actes en matière d'intégrité de la vie publique
7. Retards dans les déclarations de patrimoine des élus : entre 2010 et 2011, 199 élus n'avaient pas transmis leur déclaration de patrimoine dans le délai requis
8. Absence d'encadrement du lobbying au Parlement, contrairement à d'autres pays dans le monde,
9. Contournement de l'esprit de certaines lois en toute impunité : l'exemple typique est celui du financement de la vie politique via les micro-partis, organisé par ceux-là même qui avaient voté la Loi, à droite comme à gauche.
10. Non respect de l'obligation, pour un fonctionnaire, d'informer sans délai le Procureur de la République lorsqu'il a connaissance d'un crime ou d'un délit. La note concernant les DCRI, rendue publique début avril, en apporte une preuve supplémentaire<sup>1</sup>.
11. Absence d'une protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique (ce qui expliquait peut-être la critique précédente)
12. Contrôle uniquement formel des comptes des partis politiques
13. Refus de députés PS, après leur élection, de respecter leur engagement en matière de cumul de mandats.
14. Validation de certains comptes de campagnes présidentielles qui n'auraient jamais dû être approuvés, aux dires mêmes de membres du Conseil constitutionnel.

---

<sup>1</sup> Si les auteurs anonymes de cette note adressée à des députés en avril 2013 disent la vérité, **le renseignement intérieur français aurait exercé pendant des années une surveillance étroite sur l'organisation de la fraude fiscale internationale, notamment celle qui fut organisée en France par la banque suisse UBS, sans transmettre à la justice des informations considérables recueillies lors de cette surveillance.**

Le verdict des auteurs de la note est radical: « Ces services se nourrissent des délits qu'ils ne souhaitent pas voir apparaître ou révéler à l'autorité judiciaire pour ne pas amoindrir leur influence, quand le besoin s'en fait sentir ». **En clair, à gauche comme à droite, chacun se tient par la barbichette. La corruption a de beaux jours devant elle ...**

Il faut commencer par régler chacun de ces points, sachant que ce n'est pas suffisant.

Pour le reste, le Comité Pauvreté et Politique approuve et fait siennes les propositions de l'ONG Transparency International.

Depuis plus de dix ans le Danemark est le pays du monde qui a la meilleure note en matière d'intégrité, selon le baromètre de Transparency International. **Fixons-nous l'objectif de nous hisser au même niveau que le Danemark à la fin du présent quinquennat.** Voyons les Danois, et identifions leurs mesures les plus efficaces pour se maintenir dix ans de suite au top niveau des pays du monde en matière d'intégrité.

## **2 - DECLARER LA GUERRE A L'EVASION FISCALE, (et à l'optimisation fiscale lorsqu'elle est abusive)**

La France a commencé de réagir. Elle vient de publier une note dressant la liste des montages fiscaux abusifs qu'elle refusera désormais d'accepter. Elle a également lancé une timide réforme au niveau des banques, mais celle-ci n'est pas à la hauteur du problème. Il faut aller plus loin, le bon niveau étant l'Europe.

**Rappelons que la fraude fiscale coûte chaque année 2.000 milliards d'euros à l'Europe. De quoi sortir la Grèce du gouffre en 10 minutes.**

De fait, le constat est affligeant, du moins au moment où sont écrites ces lignes. Outre l'existence de paradis fiscaux dont on ne parvient pas à se débarrasser, deux mesures vraiment efficaces devraient être mises en place, mais... n'avancent pas. Il s'agit :

- **de la comptabilité par pays.**
- **de la consolidation fiscale.**

**La comptabilité par pays.** L'idée est d'imposer aux multinationales la transmission aux fiscaux des pays où elles opèrent les informations détaillées, pays par pays, sur leur chiffre d'affaires, leurs profits, leurs effectifs, ainsi que les impôts qu'elles y ont payés.

**La consolidation fiscale.** L'idée est qu'une entreprise présente dans plusieurs pays européens applique ce que les experts nomment la taxation unitaire : il s'agit de considérer toutes les filiales d'une multinationale comme une seule et même entreprise, d'évaluer ses bénéfices totaux, où qu'ils soient localisés, puis de les diviser proportionnellement en fonction des pays où l'activité de l'entreprise est réellement effectuée. Chaque État est ensuite libre de taxer à la hauteur qu'il souhaite la portion de bénéfices qui lui a été « attribuée ».

Cette solution, déjà adoptée par les États-Unis pour son commerce intérieur.

Vous trouverez un article très clair et très pédagogique sur ces points, en cliquant par exemple sur : [contre « les intaxables », la Commission tire à blanc](#). Il décrit la situation à la date du 18 juin 2015.

**Plus fondamentalement**, il faut que la France s'exprime solennellement, et exige l'abandon de la règle de l'unanimité existant en Europe, en matière fiscale. Il est lamentable que les 27 Chefs d'Etat se « battent » à coups de dumpings social et fiscal, et s'en vantent dans la presse

L'UE doit fonctionner avec des fourchettes de taux sur tous les impôts. Ces fourchettes doivent pouvoir évoluer en cas de situation exceptionnelle à une majorité à définir.

Il faut enfin instaurer un débat à intervalles régulier (tous les cinq ans par exemple) sur ces fourchettes, afin de corriger les éventuels problèmes qui apparaîtraient. (Voilà un exemple de clause crépusculaire proposée page 6 de cette note).

### 3 - ENCADRER LE LOBBYING EN INSTAURANT L'EMPREINTE LEGISLATIVE.

Avant de voter une Loi, il est normal que les responsables politiques recueillent les avis de toutes les personnes éventuellement concernées par le projet. Cela implique qu'ils sachent aussi résister aux pressions des lobbies les plus puissants. Le titre du Figaro Magazine : « **ces réseaux qui ont pris le pouvoir** », montre qu'ils ne savent plus résister.

Or, il y a des solutions.

Il faut instaurer ce que l'on dénomme habituellement « **l'empreinte législative** ». Il s'agit principalement de rendre publique la liste de toutes les personnes rencontrées lors de la préparation d'une Loi, et tous les arguments avancés lors de ces rencontres, et de responsabiliser fortement les ministres, les parlementaires et leurs collaborateurs, en instituant des règles strictes.

Un débat passionnant sur ce sujet a eu lieu à l'Assemblée Nationale le 25 octobre 2012, à l'instigation de Transparency International.

Tout ceci concerne bien évidemment à la fois l'Europe et les 28 pays membres.

En France, on ne peut pas dire que rien n'est fait, mais on peut dire que la plupart des mesures sont à minima.

Par exemple, sur l'empreinte législative : [Cliquer ici](#)

Il existe « un juge de paix », pour mesurer les progrès ou constater leur insuffisance en matière de corruption. C'est le Baromètre annuel de Transparency International. Il n'est pas parfait, mais tous les pays sont évalués selon la même méthode. Il classe toujours aussi mal la France, preuve que les Lois françaises anti corruption n'ont pas atteint leur objectif, c'est-à-dire changer vraiment et durablement les comportements.

#### 4 – MODERNISER LES PROCEDURES DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE.

Les mesures proposées ci-dessus pour lutter contre la corruption et encadrer le lobbying sont indispensables, mais insuffisantes pour revenir à une démocratie fonctionnant de manière satisfaisante.

En effet, malgré une lutte acharnée contre la corruption, et malgré des dispositions très précises pour « tracer la décision publique », un pays n'est jamais à l'abri d'abus et de pressions qui favoriseraient, des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

Le Comité Pauvreté et Politique formule donc deux propositions sur ce quatrième point, dont le but est de doter la République d'outils objectifs et rigoureux, permettant de s'apercevoir à temps d'éventuelles dérives, et de les corriger sans drame inutiles.

##### 1 – Lois : études d'impact obligatoire, et mesure régulière de la conformité des résultats aux objectifs recherchés.

Il faut décider qu'à l'avenir aucun projet de loi ne puisse plus être voté sans être précédé d'un exposé des motifs contenant :

- une **étude d'impact** décrivant et mesurant l'effet attendu du projet de Loi sur chacun des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental)
- la **date** et les **outils de mesure** qui permettront de vérifier les effets de la loi projetée dans les trois domaines économique, environnemental et social, notamment son effet sur la baisse de la pauvreté *en commençant par les plus fragiles et les exclus.*

Une telle méthode de travail s'impose au XXI<sup>ème</sup> siècle. Les Lois seront mieux pensées, leurs défauts éventuels seront identifiés sans contestation, et pourront être corrigés en évitant les guerres stériles entre majorité et opposition.

Si par malheur, s'étant laissé convaincre par un lobby très puissant, le législateur votait une Loi qui favoriserait un intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, ce système objectif permettra de mettre rapidement en évidence cet effet non souhaité, et de le corriger sereinement. Le projet de Loi sur la séparation des banques aurait mérité une approche de ce type.

##### 2 – Lois : développer les clauses crépusculaires.

Cette proposition n'est pas nouvelle. Elle figure dans le rapport CAMDESSUS paru en 2004, page 54

Ce type de clause a pour objet de fixer une date avant laquelle une réflexion devra avoir lieu pour tirer le bilan d'une Loi, et décider de la reconduire, de l'amender ou de la

supprimer. Une telle démarche avait été retenue lors du vote de la loi sur la bioéthique, et pourrait être étendue à de nombreux domaines.

Là encore, cela éviterait de s'enfermer dans des débats stériles entre majorité et opposition qui irritent au plus haut point les citoyens.

Avec ces deux dispositions, la corruption, les abus dans la pratique du lobbying, et le phénomène de l'évasion fiscale seraient régulièrement évalués, et les défauts des lois assez rapidement être identifiés. Il suffirait alors de prendre rapidement les mesures correctrices et ainsi de suite. **Ces trois sujets sont les métastases de notre société.**

On ne peut pas exiger du Parlement qu'il vote des Lois parfaites.

En revanche, on peut exiger qu'il les mesure objectivement, régulièrement et s'engage à corriger les défauts qui apparaîtraient.





**53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – Tél/fax : 03 44 26 56 07**  
**site internet : [www.pauvrete-politique.com](http://www.pauvrete-politique.com)**  
**e-mail : [pauvrete.politique@9online.fr](mailto:pauvrete.politique@9online.fr)**

